

**PAR SDÉ et PAR COURRIER**

**Steve Cadrin**  
Ligne directe : 514 392-5725  
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 20 septembre 2018

**Me Véronique Dubois**  
**Secrétaire de la Régie de l'Énergie**  
Tour de la bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet:     *Demande relative au Plan directeur en transition, innovation et efficacité***  
***énergétiques du Québec 2018-2023***  
**Réf : AUDIENCES du 20, 21 ET 26 septembre 2018 – AHQ-ARQ**  
**Dossier R-4043-2018**  
**N/D: 4503-36**

---

Chère consœur,

La présente a pour but de faire suite à la convocation de la Régie pour les journées d'audience du 20, 21 et 26 septembre 2018 en lien avec la contestation des réponses fournies par TEQ à la demande de renseignements de l'AHQ-ARQ dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Avec regret, les représentants de l'AHQ-ARQ doivent vous faire part de diverses contraintes d'horaires et demander l'indulgence de la Régie dans les circonstances.

Monsieur Raymond et le soussigné ne pourront être présents pour l'audience du 20 septembre 2018 à 13h00 en raison d'engagements préalables dans le cas de Monsieur Raymond et en raison d'une audience devant le Tribunal administratif du Québec à Gatineau pour le soussigné.

Monsieur Raymond et le soussigné seront retenus en séance de travail dans le dossier R-4058-2018 le 21 septembre 2018 à 9h30, mais se joindront à l'audience dans le présent dossier dès qu'il sera possible de le faire, tout en ayant eu le bénéfice des notes sténographiques de la veille et donc de l'argumentation de TEQ.

Finalement, Monsieur Raymond et le soussigné seront retenus en séance de travail dans le dossier R-4057-2018 le 26 septembre 2018, mais se joindront à l'audience dans le présent dossier si elle est toujours en cours à ce moment.

**Montréal**

800, rue du Square-Victoria, bureau 4500  
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2  
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

**Laval**

1200, boul. Chomedey, bureau 400  
Laval QC H7V 3Z3  
Téléphone : 450 682-5010 | Télécopieur : 450 682-5014

Ceci étant dit, l'AHQ-ARQ a déjà fait valoir son point de vue quant à la pertinence de ses questions auxquelles TEQ a tout simplement refusé de répondre. Par ailleurs, l'AHQ-ARQ a également pris connaissance de la réplique de TEQ qui, avec respect, ne répond pas à ses arguments soulevés dans sa Contestation du 11 septembre 2018 (C-AHQ-ARQ-0010).

Sous réserve de nouveaux arguments qui pourraient être présentés par TEQ lors de l'audience du 20 septembre 2018 à 13h00, l'AHQ-ARQ n'a rien à ajouter à ses commentaires déjà formulés et invite donc respectueusement la Régie à trancher et à ordonner à TEQ de fournir les réponses demandées. Par ailleurs, le soussigné demande respectueusement à la Régie de lui accorder, au besoin, un temps de parole en après-midi du 21 septembre 2018 pour répondre à des nouveaux arguments soulevés par TEQ, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

**DHC Avocats**



**Steve Cadrin, avocat**  
SC/fn

# 650413